



Technoparc 3 – Bât. 9
1202 rue l'Occitane
31 670 LABEGE

Montpellier le 14 décembre 2016

DDTM du GARD
URBA - FISCALITE

19 DEC. 2016

Courrier arrivé

Monsieur Le Directeur Départemental des
Territoires
A l'attention de Monsieur BONNEMAIRE
DDTM du Gard SUH / Urbanisme
89 Rue Weber, CS 52002

30907 NIMES cedex2

Dossier suivi par : Marc ARGUILLAT / Patrick JACQUEMIN
marc.arguillat@ademe.fr
04 67 99 89 60

OBJET : projet de parc photovoltaïque au sol de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

Monsieur le Directeur,

Conformément à notre lettre du 26 septembre 2016, l'ADEME a missionné le bureau d'études TESORA/EAUGEO pour étudier des propositions d'aménagement du secteur de la mine sur la zone du parc photovoltaïque et en vue de réduire le drainage minier acide.

Je vous prie de trouver ci-joint copie de ce rapport. Il s'agit d'un rapport intermédiaire et partiel de l'étude du phytomanagement de la mine prévue par l'AP de juillet 2014. A ce stade il ne peut pas faire l'objet d'une communication publique.

Les conclusions suivantes peuvent être retenues des différentes études réalisées :

-La réalisation éventuelle des travaux de phytomanagement envisagés par l'ADEME après l'implantation des panneaux solaires semble difficile car certaines zones du parc photovoltaïque resteront inaccessibles pour une intervention mécanisée et la réhabilitation de ce secteur serait incomplète.

-Le porteur du projet du parc PV pourrait prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage de ces travaux sur le périmètre de la centrale PV. Afin de ne pas détériorer les conditions économiques du projet, des aides financières couvrant le surcoût engendré sont à rechercher.

-L'ADEME pourrait apporter une participation financière dont le taux de l'aide ne pourra pas dépasser 45 % du montant total des travaux participants à la mise en sécurité du site.

.../...

Dans le cadre de la gestion du drainage acide de cette zone, notre prestataire TESORA/EAUGEO propose deux solutions d'aménagements :

a. Solution 1 comportant deux axes techniques :

- i. Axe 1 : reconstitution des sols (40 340 m²) pour un coût de 1 352 Keuros HT.
- ii. Axe 2 : aménagements de gestion des débits des eaux et de leurs qualités (pH, concentration en métaux..) pour un coût de 279 Keuros HT.

Soit un coût total de la solution estimée à 1 631 Keuros HT

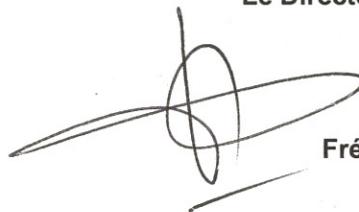
b. Solution 2 comportant uniquement l'axe 2 et pour un montant estimé à 279 Keuros HT.

TESORA/EAUGEO justifie la faisabilité et l'efficacité de la solution 2 par des essais réalisés in situ montrant un abattement d'environ 43 % des concentrations en métaux, considérant que le flux de métaux apporté par cette zone ne représente que 17 % du total des apports métalliques au Reigous.

En conséquence, je vous informe que l'ADEME considère que la réalisation du parc photovoltaïque devrait être conditionnée à minima à l'engagement de VOL V à réaliser la solution n°2

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

Le Directeur Régional Délégué



Frédéric GUILLOT

PJ un exemplaire de l'étude

Copie : Monsieur Olivier DELCAYROU Sous-Préfet d'Alès